

# Lettre d'information aux parents

## Evolution des tarifs enfance jeunesse

**V**otre enfant fréquente de manière régulière ou occasionnelle le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes.

**La volonté de la Communauté de Communes est de maintenir un service de qualité pour toutes les familles du territoire.** Dans ce but, les élus travaillent depuis plusieurs mois sur les tarifs des différentes actions du service Enfance Jeunesse (Accueil périscolaire, mercredis périscolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Anims'Ados, Séjours), en veillant à conserver un équilibre budgétaire permettant de maintenir la participation globale de la Communauté de Communes au financement du service (subvention d'équilibre).

Pour mener à bien ce projet, la commission Enfance Jeunesse, la commission Finances, composée des élus du Territoire, ont simultanément et conjointement mené les travaux pour étudier plusieurs possibilités tarifaires. La solution retenue a été adoptée par le Conseil Communautaire du 7 avril 2022.

**À compter du 8 juillet 2022, la nouvelle grille tarifaire sera applicable à toutes les actions du Service Enfance Jeunesse avec une modulation comportant 7 tranches selon le quotient familial des familles.**

Le QF CAF présente notamment les caractéristiques suivantes :

- il intègre l'ensemble des revenus de la famille (salaires et prestations sociales) ;
- il tient compte de certaines particularités (handicap, familles monoparentales) ;
- il est actualisé à chaque évolution de la situation familiale ;

Les nouveaux tarifs applicables en Juillet 2022 sont disponibles auprès des équipes d'animation et téléchargeables sur [www.cc-gesnoisbilurien.fr](http://www.cc-gesnoisbilurien.fr)

